



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Guy GILLOT, M. Patrick SAUNIE, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

OBJET : Correspondants de nuit d'agglomération : attribution du marché de prestation de service pour la période triennale 2007 à 2009

Le service de proximité des correspondants de nuit mis en oeuvre au 1er janvier 2004 pour une période de 3 ans s'achève au 31 décembre 2006.

L'ensemble des partenaires engagés dans ce dispositif, qui a concerné plus de 11 200 familles, relève du parc de cinq bailleurs de logements à loyer modéré de l'agglomération. Le service est assuré par 24 personnes qui interviennent chaque nuit depuis près de 3 ans, assurant des missions de veille, de réponse aux situations de détresse, mais aussi de réponse aux dysfonctionnements dans ces immeubles, leurs parties communes ainsi que les espaces publics.

Un nouvel appel d'offres européen a été lancé le 30 août pour rechercher un prestataire chargé d'assumer cette mission qui s'inscrit dans la démarche de gestion urbaine de proximité d'agglomération.

Eu égard à l'évaluation du service qui s'est achevée en avril 2006, il est prévu de renforcer :

le lien avec les habitants et notamment les communications sur le service et les missions ;

le lien avec les services de jour pour améliorer le traitement et le suivi des situations sociales difficiles ; la formation des correspondants de nuit confrontés à des situations très complexes.

La Communauté souhaite également que ce service soit inscrit dans le futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale en ce qu'il participe des projets de renouvellement urbain en qualité de volet humain du projet urbain.

Plusieurs dossiers ont été retirés mais une seule offre a été déposée par l'Association ACODEGE dont l'offre s'éleve à 1 124 800 millions d'€uros pour l'année 2007.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 novembre propose de retenir la proposition de l'ACODEGE qui répond parfaitement au cahier des charges de consultation.

LE CONSEIL

après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** le marché de prestation triennale pour le service des correspondants de nuit à l'Association l'ACODEGE ;
- **De mandater** le Président pour signer le marché avec cette association ;
- **De mandater** le Président pour formation du protocole d'accord avec tous les partenaires intervenant et l'association ACODEGE, qui sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 20 NOV. 2006
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 NOV. 2006

